

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juin 2023

TRANSPOSITION DE L' ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS281

présenté par
M. Margueritte, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« défini au premier alinéa de l'article L. 3344-1 et à l'article L. 3344-2 du même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.